



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 décembre 2024 à 20H00.

Sous la Présidence de M. René WUNENBURGER, Maire.

Conseillers élus : **15**

Conseillers en fonction : **15**

Conseillers présent(s) : **14**

Conseillers absent(s) : **1**

Procuration(s) : **1**

Conseiller supplémentaire : **1**

Présents : Mmes et MM. Frédéric BIEBER ; Danielle CANAC ; Xavier CYREK ; Hélène GERAULT ; Nicolas GINTER (adjoint) ; Julie FLICK ; Alain HABER (1^{er} adjoint) ; Jean-François HURST ; Chantal JACOB (adjointe) ; Marie KREYE-DAUER ; Pierre OSTER (conseiller délégué) ; Clarisse LANGER ; Claude WERLÉ.

Absente excusée : Mme Florence HOOGSTOEL-MILLOUX donne procuration à M. René WUNENBURGER (Maire).

Absent avec voix non délibérative : M. Bruno SCHUG.

Date de la convocation : 25 novembre 2024.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 4 novembre 2024.
3. Avis sur la modification du calendrier de la Zone à Faibles Emissions-mobilité (ZFE-m) sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.
4. Régularisation foncière concernant le transfert d'une parcelle à la CeA à l'Euro symbolique.
5. Remboursement des frais suite à la visite de l'Assemblée Nationale.
6. Demande de subventions pour le remplacement du beffroi des cloches de l'Eglise Saint-Pancrace.
7. Point sur le projet de la zone d'activité porté par la Communauté de Communes du Kochersberg.
8. Comptes-rendus de réunions.
9. Agenda.
10. Divers.

1. Désignation du secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

M. Jean-François HURST est désigné comme secrétaire de séance.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 novembre 2024.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité

Le Procès-verbal du Conseil Municipal du **4 novembre 2024**.

3. Avis sur la modification du calendrier de la Zone à Faibles Emissions-mobilité (ZFE-m) sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

*VU la délibération N°DEL-050-2021 en date du 6 décembre 2021 concernant l'avis de la commune sur le déploiement d'une Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg ;
VU la délibération N°DEL-041-2022 en date du 19 septembre 2022 concernant l'avis de la commune concernant les arrêtés modificatifs portant création d'une zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m) ;*

L'amélioration de la qualité de l'air est un enjeu majeur de santé publique, notamment sur le territoire de l'Eurométropole. Celle-ci avait approuvé le 15 octobre 2021, la mise en place d'une **Zone à Faibles Emissions-mobilité (ZFE-m)**, à partir du **1^{er} janvier 2022**, avec un calendrier de déploiement et un dispositif d'accompagnement ambitieux. Notre CM avait d'ailleurs émis un avis réservé à ce sujet, tant sur le fond, que sur la forme (absence de concertation avec les collectivités hors EMS).

Une évaluation a été menée par l'agence d'urbanisme l'ADEUS, avec la contribution d'ATMO Grand Est et de l'Agence du Climat. Il en ressort que l'Eurométropole de Strasbourg n'est plus considérée comme en dépassement des seuils réglementaires, et le parc de véhicules immatriculés a par ailleurs diminué en 2023.

De ce fait, l'exécutif métropolitain propose d'adapter le calendrier de déploiement en prolongeant la période d'interdiction pédagogique sur les véhicules Crit'Air 3 jusqu'au 31 décembre 2026. L'arrêté N°P2022-001 doit donc être modifié.

La commune est consultée **en tant que Personne Publique Associée (PPA), sur la modification du calendrier de mise en œuvre de la ZFE-m.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Emet un avis favorable sur la modification du calendrier de la ZFE-m, qui recule la date d'interdiction de circulation des véhicules « Crit'Air 3 » au 1er janvier 2027 au lieu du 1^{er} janvier 2025.**

4. Régularisation foncière concernant le transfert d'une parcelle à la CeA à l'Euro symbolique.

Dans le cadre d'une vérification cadastrale par la CeA, le Conseil Municipal prend connaissance qu'une régularisation foncière doit être faite, correspondant à une partie du trottoir le long de la RD866, au droit de la

caserne des pompiers. En effet, la parcelle cadastrée sous-section 15 n° 251/25 de 0,31 are est incorporée de fait dans le domaine public départemental. Il s'agit donc de céder cette parcelle à la Collectivité européenne d'Alsace.

Le transfert de cette parcelle, de la Commune de GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL à la Collectivité européenne d'Alsace, s'effectue à l'euro symbolique, s'agissant d'un transfert de charge, et par un acte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **De donner son accord au transfert à la Collectivité européenne d'Alsace de la parcelle dont les références cadastrales sont précisées ci-dessus.**
- **De céder cette parcelle à l'euro symbolique.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte administratif ainsi que tout document nécessaire à cette transaction.**

5. Remboursement des frais suite à la visite de l'Assemblée Nationale.

VU la délibération N°DEL-052-2023 du 6 novembre 2023,

Suite à l'invitation de notre députée Françoise BUFFET, les membres du Conseil municipal ont participé d'une part à une séance de travail avec Mme la Députée, et d'autre part à une visite de l'Assemblée Nationale, le mercredi 30 octobre 2024. La commune a indiqué qu'elle prendrait en charge le prix du transport et des repas.

En complément de la délibération du 6 novembre 2023, il convient de prendre une délibération complémentaire pour rembourser l'intégralité des frais engagés, pour celles et ceux qui ont effectivement participé à la visite.

Personnes à rembourser	Frais engagés
René WUNENBURGER (Maire)	Transport SNCF : 102 € (Frais supportés par l'indemnité de fonction)
Alain HABER (adjoint)	Transport SNCF 148 €
Chantal JACOB (adjointe)	Transport SNCF 102 €
Nicolas GINTER (adjoint)	Transport SNCF/repas de l'ensemble de l'équipe : 603,8 €
Pierre OSTER (conseiller municipal)	Transport SNCF : 148 €
Frédéric BIEBER (conseiller municipal)	Transport SNCF : 148 €
Danielle CANAC (conseillère municipale)	Transport SNCF : 102 €
Xavier CYREK (conseiller municipal)	Transport SNCF : 148 €
Jean-François HURST (conseiller municipal)	Transport SNCF : 148 €
Claude WERLÉ (conseiller municipal)	Transport SNCF : 148 €
Bo HONG (secrétaire de mairie)	Transport SNCF/RATP : 117 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide de prendre en charge et d'accepter le remboursement des frais engagés, suite à la visite de l'Assemblée Nationale, selon les montants du tableau ci-dessus.**

6. Demande de subventions pour le remplacement du beffroi des cloches de l'Eglise Saint-Pancrace.

L'étude de l'entreprise BODET, réalisée en 2019 a constaté plusieurs problèmes, notamment que le beffroi d'origine en bois, consolidé par des ferrures, n'est pas conçu selon les règles de l'art.

Le beffroi est la charpente en bois qui supporte les cloches. Il permet de reporter les efforts dynamiques (lorsque les cloches balancent) sur les parties les plus solides du clocher en partie basse de celui-ci. Le beffroi doit être impérativement désolidarisé du clocher, et la charpente du beffroi permet de disposer chaque cloche en fonction des contraintes dimensionnelles du clocher.

Il est donc nécessaire de remplacer le beffroi actuel, trop léger et qui risque encore d'être fragilisé par d'autres désordres, liés au fait qu'il est scellé dans les murs du clocher.

Un devis a été reçu par la commune pour un montant de 38 678,00 € HT, pour le remplacement par un beffroi désolidarisé et stable. Il comprend la fabrication d'un nouveau beffroi trois cloches, le remplacement des poutres d'assise en chêne, et du plancher de la chambre des cloches, le remplacement des anciens marteaux de sonnerie par des électro-tintements et la fourniture d'un coffret électrique du beffroi.

Il convient de demander des subventions pour cette opération.

L'Etat peut financer avec la DETR ou la DSIL pour la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics, entre 10 et 40 % du montant HT du projet.

La région Grand Est dispose également d'un fonds sous la forme d'une aide plafonnée à 50 000 € pour les communes de moins de 6000 habitants, qui permet de préserver ou de restaurer le patrimoine architectural. D'autres fonds peuvent être demandés (« petit patrimoine » à la Communauté de Communes, Fondation du Patrimoine...)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Accepte de réaliser l'opération, et de valider le plan de financement qui sera joint au dossier en annexe.**
- **Sollicite sur ce dossier une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL, et d'autres subventions et co-financements, notamment auprès de la Communauté de Communes du Kochersberg et de la Région Grand Est (patrimoine, pacte pour les Ruralités).**
- **S'engage à inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif 2025 ;**
- **S'engage à informer les services de l'Etat et les autres partenaires de toute modification relative au projet.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.**

7. Point sur le projet de la zone d'activité porté par la Communauté de Communes du Kochersberg.

Depuis maintenant plus d'une année, les élus de Dingsheim s'opposent à la desserte de la zone d'activité, telle que prévue par le PLUI, à savoir en utilisant le tronçon de la rue de Mittelhausbergen qui constitue la voie d'entrée dans le village de Dingsheim.

Dès lors, plusieurs solutions techniques ont été étudiées, en vue de lever ce blocage.

1. La solution du "tourne à gauche" (en provenance de Mittelhausbergen), proposée par la CeA, mais refusée d'entrée de jeu par Dingsheim.
2. Un "rond-point" dont la géométrie et l'emprise nécessitent un investissement d'environ 500 à 600 000 € dont seuls 100 000 € seraient pris en charge par la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland.
3. Un "long point" consistant à aménager la route départementale entre les deux entrées de villages de Dingsheim et de Griesheim en voirie urbaine, avec une limitation de vitesse sur ce tronçon (30 ou 40 km/h) de façon à permettre une desserte directe de la Zone d'Activité depuis la RD31. Cette solution a fait l'objet d'une première estimation par la CeA aux alentours de 700 à 800 000 €, avec toujours une participation de la Communauté de Communes à hauteur de 100 000 €.

Les deux dernières solutions, bien que susceptibles de répondre aux exigences de Dingsheim, ne pourront toutefois pas être mises en œuvre, compte tenu d'une part, du refus de Dingsheim d'y participer financièrement, et d'autre part, du fait que la commune de Griesheim ne pourra pas, à elle seule supporter de telles dépenses.

Dans ces conditions, je cite "Compte tenu de la position bloquante de Dingsheim, et de l'impossibilité pour la commune de Griesheim-sur-Souffel d'assurer seule le financement du surcoût généré par ce refus, la

Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland constate que cette zone d'activité ne se fera pas, et en a informé tant l'aménageur retenu, que les entreprises de Griesheim ayant fait acte de candidature".

Les élus du Conseil Municipal de Griesheim-sur-Souffel en prennent acte, tout en déplorant la manière avec laquelle ce projet, pourtant utile aux artisans de Griesheim et à la population de nos trois villages (s'agissant de la possibilité d'y implanter un petit commerce de proximité) a été mis à mal, par les élus de la commune voisine.

8. Comptes-rendus de réunions.

- **Vie communale :**

5 novembre : conseil école élémentaire.

8 novembre : réunion zone d'activité.

12 novembre : conseil école maternelle.

18 novembre : comité directeur SIVOM.

- **CoCoKo :**

5 novembre : commission CAO et bureau des Maires.

7 novembre : conseil communautaire.

14 novembre : réunion Strasbourg Electricite Réseaux

- **Autres :**

5 novembre : réunion mobilités Région Grand Est.

6 novembre : AG SDEA.

25 novembre : Comité de lignes routières.

9. Agenda.

L'agenda a été distribué avec la note de synthèse.

10. Divers.

- **Dates prévisionnelles des prochains conseils pour 2025** : 13 janvier, 3 février, 3 mars, 7 avril, 5 mai, 2 juin.
- **Saint-Nicolas** : 6 décembre ; **repas des aînés** : 7 décembre.
- **Vœux de la municipalité** : mardi 14 janvier 2025.

Séance close à 23h15.

Prochaine séance prévue le 13 janvier 2025 à 20h00.

Secrétaire de séance	Maire
----------------------	-------

Retrouvez tous les procès-verbaux du Conseil municipal sur notre site Internet :
www.griesheim-sur-souffel.fr